

Payerne, le 25 juin 2013

Au Conseil Communal

De et à

1530 Payerne

Préavis n°11/2013: Objets du préavis

- **Modification du Plan général d'affectation (MPGA) au lieu dit "Champ Cheval"**
- **Demande de crédit d'équipement de la ZI Champ Cheval et extension du réseau d'eau potable sur la route de Neuchâtel.**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission chargée de l'étude du préavis 11/2013 était composée de Mmes et Mrs. :

Penseyres Louis,
Gloor Cosette, en remplacement de Yves Diserens
Doudin François, en remplacement de Jérôme Friedli
Reis Victor,
Badoux Philippe,
Bastian Christophe,
Marguet Christian, en qualité de président-rapporteur.

La commission s'est réunie une fois, le lundi 24 Juin 2013. Tous les membres étaient présents. Mrs. les Municipaux André Jomini et Christian Friedli, accompagnés de Mrs. Ernest Bucher et Norbert Carrel nous ont rejoints en cours de séance pour répondre aux diverses questions et éventuels doutes que nous pouvions avoir sur ce préavis. Nous les remercions ici pour leur disponibilité et leurs explications.

Lors du dialogue, il s'est avéré que : en complément des zones d'activité d'Aéropôle et de Champ Aubert dont les affectations sont relativement bien définies, la municipalité se devait de développer une nouvelle zone permettant d'offrir des terrains industriels pour des PME ou des artisans.

Conclusions

Au vu de la clarté des informations reçues lors des diverses questions posées en cours de séance et des dossiers clairs et bien présentés, (mis à part planning » mai 2013 «) , la commission a décidé à l'unanimité de ses membres, de donner le feu vert à la municipalité afin de concrétiser ce projet et vous propose la résolution suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

Vu le préavis no 11/2013 de la Municipalité, du 29 mai 2013;
Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour;

Décide :

Article 1:

d'approuver la modification du PGA telle qu'elle a été présentée et mise à l'enquête publique en 2 phases (Surfaces partielles des parcelles RF no 2259 – 855 m2 et n° 4835 – 1157 m2);

Article 2:

d'accorder à la Municipalité un crédit global de Fr. 1'580'500.— TTC pour réaliser les travaux suivants :

Equipements de la ZI Champ Cheval Fr. 1'083'500.— ; Extension et remplacement du réseau d'eau potable Fr. 497'000.— ;

Article 3:

d'autoriser la Municipalité à recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement pour financer le montant de Fr. 1'580'500.—;

Article 4:

d'autoriser la Municipalité a acheter environ 425 m2 à Fr. 90.—/m2 au propriétaire de la Pa RF n° 4835 afin de pouvoir y construire la route d'accès. Cette surface passera ensuite au domaine public ;

Article 5:

d'autoriser la Municipalité à procéder au remboursement de l'emprunt pour les coûts d'équipements de la ZI Champ Cheval par :

- Les contributions financières des deux propriétaires fonciers privés (env. Fr. 688'750.—) ;
- La vente des surfaces industrielles communales (env. 7'900 m2) par le biais d'un futur préavis.

Article 6:

d'autoriser la Municipalité à porter au bilan le montant de Fr. 497'000.— relatif aux coûts de remplacement et d'extension du réseau d'eau potable et de défense incendie, montant dont il y aura lieu de déduire la subvention attendue de l'ECA (env. Fr. 160'000.—) et la récupération de la TVA et de l'amortir sur 20 ans ;

Article 7:

d'autoriser la Municipalité à passer au Domaine public communal la surface de la route d'accès une fois les travaux réalisés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission

Le président-rapporteur

Marguet Christian